

Concours photo pour illustrer le calendrier municipal 2024

Magog, le 18 mai 2023 – Le traditionnel concours photo de la Ville de Magog change de formule. Désormais accessible toute l’année, il permettra aux photographes amateurs de soumettre des photos en tout temps sur le formulaire en ligne.

Bien que les citoyens puissent soumettre plusieurs photos, un seul de leurs clichés pourra faire partie du calendrier. Ainsi, 12 citoyens verront leur photo illustrer le calendrier municipal 2024.

Les citoyens qui souhaitent participer doivent transmettre leurs photos et remplir le formulaire de participation en ligne au ville.magog.qc.ca/concours. Les gagnants seront contactés au mois d’octobre.

Rappel des règlements du concours

- Être citoyen de Magog;
- Les participants âgés de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement d’un parent ou d’un tuteur légal;
- Un citoyen peut soumettre plusieurs photos;
- Chaque participant atteste être l’auteur de la photo présentée et autorise la Ville de Magog à la publier et à l’exposer, en tout temps. Cette dernière s’engage à mentionner le nom de l’auteur (crédit photo);
- Dans le cas où des personnes clairement identifiables figurent sur la photo, elles doivent accepter que la photo soit publiée (voir formulaire sur le site Internet).

Les photos présentées doivent respecter les spécificités suivantes :

- Format paysage (horizontal | 8,5 po X 11 po);
- Format JPG haute résolution (minimum 300 dpi);
- Photo couleur;
- Donner un titre à sa photo et préciser le lieu représenté.

La Ville de Magog vous invite à soumettre vos plus beaux clichés et courir la chance de retrouver une de vos photos dans la prochaine édition du calendrier municipal!

